

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)



Vous êtes agriculteur et souhaitez être rémunéré pour des pratiques respectueuses de l'environnement ?

Vous êtes peut-être éligibles aux MAEC (voir périmètre en page 2).

En échange du respect d'un cahier des charges, vous pourrez être aidé financièrement pour le manque à gagner qu'engendrent certaines pratiques. L'engagement se fait via la déclaration PAC et pour une durée de 5 ans.

Le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval, ainsi que les partenaires animateurs seront vos interlocuteurs et vous accompagneront tout au long de la démarche du projet.

Des dépliants détaillés sont disponibles sur notre site internet : www.smdmca.fr

Pour tout complément d'information, nous vous invitons aux réunions prévues sur le territoire :

- **Lundi 26 mars 2024 à 14h**

**16 Rue du Sucot, salle des fêtes
46 190 Sousceyrac-en-Quercy**



- **Lundi 04 mars 2024 à 14h**

**Salle Ayroles
46 130 Bretenoux**



Avec le soutien de :



Opérateur :

Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval
134 Avenue Charles de Verninac 46110 Vayrac
05.65.32.27.38



Partenaires animateurs :

